



Décisions du Conseil intercommunal de l'ASIJ

Dans sa séance du 17 février 2021, les délégués des communes membres de l'ASIJ ont pris les décisions suivantes :

1. Assermenté Monsieur Denis Grosjean, Délégué de Vucherens.
2. Adopté le préavis 01/21 – Demande de crédit de CHF 160'000.— pour la transformation du galetas du Collège des Gollies à Servion en salle de rythmique.

Au nom du Conseil Intercommunal
de l'ASIJ

Bernard Perret
Président



Fabienne Blanc
Secrétaire

** Conformément aux articles 112 et ss LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district dans lequel l'association a son siège dans un délai de dix jours, qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public dans le cas de l'art. 113,*